



LES DISCIPLINES ET LES HORAIRES CAP EMPLOYE DE VENTE SPECIALITE PRODUITS ALIMENTAIRES (EVS.A) APPRENTISSAGE

Horaires hebdomadaires	CAP EVS.A
Enseignement professionnel	8h
Co intervention enseignement professionnel, français et maths	2h
Chef d'œuvre	3h
Prévention Santé Environnement	1h
Economie-Droit	2h
Français	3h
Histoire-Géographie ECM	2h
Mathématiques	3h
Anglais	2h
Arts appliqués	1h
EPS	2h
Bureautique	1h
Vie de classe / retour entreprise	2h
Consolidation français et mathématiques, accompagnement personnalisé, orientation	3h

Le titulaire du CAP employé de vente spécialisé produits alimentaires

- Accueille et informe le client.
- Présente les caractéristiques techniques et commerciales des produits,
- Conseille le client et conclut la vente.
- Propose des services d'accompagnement de la vente et contribue à la fidélisation de la clientèle.
- Participe à la réception, à la préparation et à la mise en valeur des produits et, le cas échéant à leur expédition.

L'activité s'exerce essentiellement au sein d'entreprises de commerce de détail, quelle que soit leur taille :

- Commerce sédentaire ou non sédentaire,
- Commerce de proximité spécialisé,
- Grande surface spécialisée,
- Ilots de vente des grands magasins.